



Étant donné que la correction des copies d'examen final est effectuée avec le plus grand soin, un(e) étudiant(e) ne devrait demander la réévaluation d'une copie que s'il/elle a de bonnes raisons de croire qu'une erreur a été commise.

Si vous croyez que votre examen exige une réévaluation, veuillez remplir ce formulaire et l'envoyer à votre conseiller/ère académique dans les délais suivants :

- Cours session Automne : 1er février
- Cours session Hiver et Automne : 22 juin
- Cours session Printemps / Été : Dans les 30 jours suivant l'annonce des résultats

NB : Si la demande est acceptée par le Bureau du Vice-doyen principal, vous devrez vous acquitter des frais de réexamen au plus tard dans un délai de 2 semaines après l'approbation de la demande. Pour plus de détails concernant les coûts, veuillez consulter [cette page](#) du site web de l'Université.

Le privilège de faire réévaluer les copies ne s'applique qu'aux examens finaux. Un(e) étudiant(e) peut demander la réévaluation de deux copies d'examen final au maximum par semestre d'automne/hiver. Un(e) étudiant(e) inscrit(e) au printemps/été sera limité à deux réévaluations. Si vous souhaitez demander une réévaluation pour plus d'un cours, veuillez soumettre des formulaires séparés.

NB : Si la note est modifiée, la nouvelle note, qu'elle soit supérieure ou inférieure à l'originale, sera considérée comme note officielle de l'étudiant(e) dans le cours.

Nom et prénom :

Numéro d'étudiant :

Programme d'études :

Majeure/Spécialisation :

Année d'études :

Je demande une réévaluation pour l'examen final du cours suivant :

Sigle du cours et section :
(ex. FRAN 226 LEC A1)

Numéro du cours (5 chiffres) :

Semestre :

Explication/justification de la demande de réexamen :

Décision de la faculté (Vice-doyen principal)

Demande **approuvée**

Demande **refusée**

Nom :

Date :

Signature :